

## **Question de Mme Kattrin Jadin au Secrétaire d'État à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale, sur "la lutte contre l'économie souterraine"**

**Kattrin Jadin (MR):**

Une étude réalisée par le professeur autrichien Friedrich Schneider de l'Université de Linz démontre que l'économie souterraine en Belgique représente 16,4% du PIB, un pourcentage en faible diminution par rapport aux années précédentes. La solution préconisée par l'étude est de limiter les paiements en cash au profit des paiements électroniques ou par carte. À la suite de la publication des résultats de ces études, de nombreuses propositions ont à nouveau été exprimées. Nous avons notamment déjà parlé de votre projet d'introduire des caisses enregistreuses équipées d'une boîte noire dans l'horeca: j'avais déjà insisté pour que cette mesure soit accompagnée d'un plan de soutien du secteur. Parmi d'autres idées mentionnées dans la presse, je relève également une proposition de supprimer les billets de 500 euros, qui sont principalement utilisés dans le cadre de l'économie souterraine. 1. Quelles sont les mesures concrètes que vous envisagez pour lutter contre l'économie souterraine, et dans le cadre de quel calendrier? 2. a) Quel est l'état d'avancement du projet d'installation des caisses enregistreuses dans l'horeca? b) Le plan de support du secteur horeca auquel vous travaillez en parallèle est-il déjà défini? c) Comptez-vous concrétiser les mesures relatives à l'horeca avant de travailler sur d'autres pistes? 3. a) Envisagez-vous, comme cela semble vous être suggéré, d'étendre le système des caisses enregistreuses à d'autres secteurs? b) Si c'est le cas, à quels secteurs, dans quelles conditions et selon quel calendrier? 4. Quelle est votre position personnelle sur la proposition de supprimer des billets de 500 euros?

**John Crombez, secrétaire d'Etat:**

1. L'économie souterraine est une notion large, allant de la fraude sociale au blanchiment en passant par la fraude fiscale. L'accord de gouvernement comporte un volet élaboré et détaillé en la matière. En outre, il y a le plan d'action du Collège pour la lutte contre la fraude. Par ailleurs, le gouvernement s'attelle à la mise en oeuvre des recommandations de la commission d'enquête parlementaire de 2009. L'échange de données au niveau international, dont nous faisons la promotion et qui s'est intensifié l'année dernière, joue également un rôle important à cet égard. En ce qui concerne spécifiquement les paiements en espèces, nous avons pris les mesures suivantes au cours de cette législature: - Renforcement de l'interdiction de payer en espèces, tant pour les ventes de biens que de services, par l'abaissement progressif du seuil à 5.000 euros et, depuis le 1er janvier 2014, à 3.000 euros. - Pour les métaux précieux, cette interdiction vaut également pour les achats. - Interdiction totale de payer en espèces les achats de câbles en cuivre recyclés. - Instauration de l'obligation d'identification en cas de ventes de métaux anciens et de métaux précieux pour lesquelles plus de 500 euros sont payés en espèces. Dans la lutte contre l'économie souterraine, nous devons poursuivre sur la voie de la diminution des paiements en espèces et de l'augmentation des paiements électroniques. A cet égard, il ne faudrait pas oublier que les paiements en espèces coûtent plus cher à la société et présentent un risque non négligeable en termes de sécurité. 2. Pour ce qui est les questions relatives à l'installation d'un système de caisse enregistreuse dans le secteur horeca, je dois vous renvoyer au ministre des Finances qui est compétent en la matière. En guise de soutien du secteur dans le cadre de l'instauration du système de caisse enregistreuse, le gouvernement a décidé de prévoir, en plus de la réduction de TVA déjà décidée par le gouvernement précédent, une réduction forfaitaire des cotisations sociales pour les travailleurs à temps plein et un élargissement du régime fiscal préférentiel pour les heures supplémentaires. Les exploitants qui installent une caisse enregistreuse peuvent d'ores et déjà bénéficier de ces réductions des charges. 3. Nous instaurons par ailleurs d'ores et déjà un système de contrôle pour les travaux immobiliers, à savoir l'enregistrement des présences. Là encore, l'instauration du système va de pair avec une réduction des charges. D'autres secteurs nous demandent également de mener une discussion de ce type, je songe par exemple au secteur de la viande. 4. Certaines études montrent effectivement que les billets de 500 euros, qui représentent entretemps 33 pour cent de la valeur totale des euros en circulation, soit près de 300 milliards d'euros (février 2013), sont souvent utilisés comme moyen pour constituer de la valeur en dehors du système financier. Il s'agit souvent de valeur générée par l'économie souterraine. Selon la "Serious Organized Crime Agency" du Royaume-Uni, 90% des billets seraient détenus par la criminalité organisée. A mon avis, la suppression pure et simple de ces billets n'est cependant pas une solution dès lors qu'elle donnerait seulement lieu à un glissement, dans ce sens que l'on utiliserait des coupures plus petites, si bien que la suppression n'aurait qu'un effet limité sur l'économie souterraine. Etant donné que les billets constituent un moyen de paiement légal dans la zone euro, leur suppression ne peut d'ailleurs pas être décidée par le gouvernement belge à lui seul.